



Faits saillants du rapport financier 2022 Canton de Melbourne



Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, je suis fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022 de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2023. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 1257 route 243, Canton de Melbourne, aux heures ordinaires de bureau.

Le Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2022 révèlent des revenus de fonctionnement de 1 986 201 \$ et les revenus d'investissements de 1 266 955 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 3 253 156 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 333 077 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissements, amortissements, affectations, etc.) les états financiers 2022 indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 121 575 \$.

Rapport du vérificateur externe

La firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité du Canton de Melbourne pour l'exercice concerné.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

La rémunération des élus à la Municipalité du Canton de Melbourne en 2022 était la suivante :

Maire	10 852 \$	allocation	5 426 \$	Total	16 278 \$
Conseillers (ères)	3 618 \$	allocation	1 809 \$	Total	5 427 \$

En plus, le maire recevait à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François une rémunération de 2 809,24 \$ et une allocation de dépenses de 1 404,74 \$. Le maire suppléant recevait à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François une rémunération de 148,83 \$ et une allocation de dépense de 74,42 \$.

De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 80 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 40 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont il était membre et à laquelle il assistait.

James Johnston, maire

Présenté au conseil municipal le 1^{er} mai 2023